



United Nations
Convention to Combat
Desertification

GUIDE INFORMEL

Quinzième session de la Conférence des Parties à la Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

Abidjan, 9-20 mai 2022

Ce guide informel a été préparé par le secrétariat de la Convention dans le but d'aider les participants aux réunions d'Abidjan à faire de ces sessions un succès. Ce guide vise à fournir une vue d'ensemble de la structure, du programme et des points de l'ordre du jour de la COP 15, du CST 15 et du CRIC 20, ainsi que des informations pratiques sur la manière dont les travaux sont menés dans les cadres formel et informel. Ce guide n'a pas

pour but d'offrir des propositions substantives sur les décisions à prendre lors de la COP, mais de favoriser une organisation efficace du travail et des discussions ciblées pendant les sessions.

Le secrétariat tient à souligner qu'il s'agit d'un guide informel qui ne doit pas être considéré comme un document officiel.

La COP 15 en un coup d'œil	1
Points de l'ordre du jour à examiner sous chaque organe à Abidjan	3
Principaux points de l'ordre du jour : points de négociation et liens entre eux	4
Procédures et organisation du travail	7
Le segment de haut niveau	9
Programmation des réunions de la COP, du CRIC et du CST	10
Organisation des travaux des plénières	11
Travail en groupe de contact	12
Rôle des bureaux de la COP, du CRIC et du CST	14
Rôle du secrétariat et du Mécanisme Mondial (MM)	15
Événements spéciaux et événements parallèles	16
Comment rester informé pendant la COP	18
Annexe	19



La COP 15 en un coup d'œil

La COP 15 aura une multitude de décisions importantes à prendre, notamment sur les points suivants :

- Prochaines étapes pour faire progresser la neutralité en matière de dégradation des terres (NTD) en tant que solution importante pour le développement durable pour tous et dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ;
- L'évolution du programme de lutte contre la sécheresse de la CNULCD : outils de soutien technique et financier, cadres politiques/juridiques, collaboration interinstitutionnelle et orientations scientifiques et politiques ;
- Renforcer le lien entre la mise en œuvre de la Convention et les mesures visant à lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité, la sécurité alimentaire, les liens entre zones urbaines et rurales, la création d'emplois et la consommation et la production durables ;
- Ressources pour la préparation et la mise en œuvre des projets ;
- Feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action sur le genre de la CNULCD ;
- Directives volontaires pour une gouvernance responsable de l'occupation des terres dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention ;
- Collaboration et orientation mondiales émergentes pour l'atténuation des sources de tempêtes de sable et de poussière.



La Conférence des Parties examinera également plusieurs questions d'ordre administratif et des points standard de l'ordre du jour, tels que le programme et le budget du secrétariat et du Mécanisme Mondial (MM), le plan de communication actualisé, le renforcement de l'engagement du secteur des entreprises dans la réalisation des objectifs de la Convention et les moyens renouvelés et améliorés d'interagir avec les organisations de la société civile.

Bien que la réunion de deux semaines soit généralement appelée "COP 15", elle se compose en réalité de sessions de la **Conférence des Parties (COP)** et de ses deux organes subsidiaires : le **Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC)** et le **Comité de la science et de la technologie (CST)**. La **COP** elle-même prend différentes formes : elle se réunit en tant que segment de haut niveau et plate-forme de dialogue de la société civile en plus des sessions plénières habituelles, et elle établit également un comité plénier (**COW**) en tant qu'organe procéduralement plus adapté aux négociations sur les points de son ordre du jour.

Les sujets clés de la COP 15 mentionnés ci-dessus sont négociés par différents organes de la Convention, en fonction de leur nature. Vous trouverez, dans la page suivante, un aperçu des ordres du jour de la **COP** et des deux organes subsidiaires.

Points de l'ordre du jour à examiner sous chaque organe à Abidjan

CST	COP/COW	CRIC
Adoption de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
SPI : Recommandations politico-scientifiques sur l'aménagement du territoire pour la DDTS	Cadres politiques et questions thématiques : - Sécheresse - Tempêtes de sable et de poussière - Genre - Migration - Droit foncier/Occupation des terres	Plan de travail 2022-2025 du secrétariat et du MM
SPI : Recommandations politico-scientifiques sur la surveillance de la résilience à la sécheresse		2020-2021 : performance du secrétariat et du MM axée sur les résultats
SPI : Coopération avec d'autres panels et organismes scientifiques (GIEC, IPBES...)	Plan de communication de la Convention	Prochaines étapes de la promotion de la NTD
Gestion des connaissances en matière de science et de politique : Le SPI, les meilleures pratiques et le centre de connaissances de la Convention	Relations et synergies avec d'autres Conventions et organisations	Travail du MM sur la mobilisation des ressources
Programme de travail SPI 2022-2023	Préparation de l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030	Collaboration avec le FEM
Indicateurs pour le rapport national 2022	Budget 2022-2023, finances 2020-2021 performance	2022 rapport national
Ordre du jour du prochain CST	Rapport du Bureau d'évaluation	Promotion du renforcement des capacités
	Participation de la société civile à la Convention	Ordre du jour du prochain CRIC
	Participation du secteur privé à la Convention	
	Calendrier et ordre du jour de la prochaine COP	

SSPI : Interface entre la Science et Politique (un groupe désigné de 25 scientifiques soutenant la CNULCD sur certaines questions scientifiques et politiques).

DDTS : désertification/dégradation des terres et sécheresse

NTD : neutralité en matière de dégradation des terres

COP : Conférence des Parties

CRIC : Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

CST : Comité de la science et de la technologie

COW : Comité plénier

Principaux points de l'ordre du jour : points de négociation et liens entre eux

À titre d'information générale, les participants à la COP 15 reçoivent des informations pour chaque point de l'ordre du jour et tous les projets de décision en tant que documentation officielle de la session.



La documentation officielle est disponible sur
le site de la Convention.

Vous trouverez dans les pages suivantes un aperçu des thèmes de la **Conférence des Parties**, du **Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention** et du **Comité de la science et de la technologie** qui seront probablement les plus négociés, ainsi qu'une indication des principaux points des projets de décision respectifs. Ce schéma ne comprend qu'une partie des sujets et des points de négociation de la **Conférence des Parties**, du **CRIC** et du **CST** et ne doit pas être considéré comme une liste exhaustive des points de l'ordre du jour.

Certains sujets font partie de plusieurs points de l'ordre du jour et/ou sont couverts par plus d'un organe de la Convention, et ces liens sont également présentés dans le schéma. Il convient de noter que dans ses propositions relatives à l'organisation des travaux pendant la **Conférence des Parties**, le secrétariat vise à faire en sorte que les négociations de fond sur chaque sujet se déroulent dans un seul groupe de négociation, de manière ciblée et transparente. Le secrétariat veille également à ce que les documents et projets de décision qu'il soumet à la **COP** et à ses organes subsidiaires soient coordonnés et cohérents.



Sujet	Numéro du corps/du point de l'ordre du jour	Principaux points de négociation	Numéro du projet de décision
Lutter contre la DDTS et promouvoir la NTD	Point 2(a) du CRIC : Rapport du CRIC 19 Point 2(d) du CRIC : SDG 15 Point 2(a) du CST : Objectif 1 de l'IPS	Un engagement supplémentaire pour développer et mettre en œuvre les objectifs de la NTD Recommandations du SPI pour l'intégration du RLD dans l'aménagement du territoire	Décision du CRIC 7 Décision du CRIC 4 Décision 1 du CST
Ressources pour la mise en œuvre de la DDTS et NTD	Point 4 (b) du CRIC : MM Point 4(a) du CRIC : FEM	Proposition de MM visant à renforcer le soutien aux projets de DDTS et de NTD par le biais d'un PPP - partenariat de préparation de projet Financement innovant pour lutter contre la DDTS Les prochaines étapes de la collaboration avec le FEM	Décision du CRIC 2 Décision du CRIC 1
Sécheresse	Point 4 de la COP : Politiques/ Sécheresse Point 6(a) de la COP : Budget Point 2(a) du CRIC : Rapport du CRIC 19 Point 2(b) du CST : Objectif 2 du SPI	Recommandations de l'IWG sur la politique et les mesures de mise en œuvre Tout autre arrangement/instrument sur la sécheresse s'appuyant sur les travaux de l'IWG. Prochaines étapes pour soutenir les plans nationaux de lutte contre la sécheresse : Boîte à outils, partage des connaissances, partenariats, réseaux institutionnels... Proposition de lancement d'un accélérateur de la résilience face à la sécheresse sur des projets pilotes de surveillance et d'alerte précoce. Recommandations du SPI sur l'amélioration de la résilience à la sécheresse/du suivi et de l'évaluation de son impact Renforcer le plaidoyer et la coordination au niveau mondial	Décision 12 de la COP Décision 5 de la COP Décision du CRIC 7 Décision du CST 2
Genre	Point 4 de la COP : Politiques/ genre Point 2(a) du CRIC : Rapport du CRIC 19	Feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes Poursuite de l'intégration de la dimension de genre dans les activités de la DDTS	Décision 9 de la COP Décision du CRIC 7
Droit foncier /Occupation des terres	Point 4 de la COP : Politiques/ fermeture des terres Point 2(a) du CRIC : Rapport du CRIC 19	Engagement à intégrer les considérations relatives au régime foncier dans les projets et plans de la DDTS. Sensibilisation et orientation pour l'intégration des considérations foncières dans les activités de la DDTS.	Décision 11 de la COP Décision du CRIC 7
Tempêtes de sable et de poussière	Point 4 de la COP : Politiques/ tempêtes de sable et de poussière	Mise au point d'outils et collaboration pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière à l'échelle nationale et régionale.	Décision 8 de la COP

Synergies	Point 3 de la COP : Relations avec d'autres organisations Point 2(c) du CST : Activités de coordination de l'IPS	Collaboration continue avec les partenaires existants et nouveaux Recommandations de l'IPS sur l'intégration des solutions terrestres aux actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, sur la base des rapports du GIEC.	Décision 4 de la COP Décision CST 3
Renforcement des capacités	Point 2 e) du CRIC : renforcement des capacités	Soutien continu au renforcement des capacités sur les thèmes clés de la CNULCD et au développement de partenariats connexes.	Décision du CRIC 3
Participation de la société civile	Point 7(a) de la COP : Participation des OSC	Faciliter davantage la participation des OSC et les travaux du panel des OSC. Développement d'une stratégie jeunesse pour la Convention	Décision 6 de la COP
Participation du secteur privé	Point 7(b) de la COP : Participation du secteur privé Point 4 (b) du CRIC : MM	Mise en œuvre continue de la stratégie du secteur privé Promotion d'emplois décents liés à la terre Promotion de l'utilisation durable des terres et des chaînes de valeur Développer des modèles de transfert de technologie et de financement innovant	Décision 7 de la COP Décision du CRIC 2
Rapports nationaux	Point 3 du CRIC : Procédures de communication d'informations CST point 3(c)/ CRIC point 3 : Information sur les modalités d'établissement des rapports	Lignes directrices pour l'examen technique des rapports nationaux Directives aux Parties pour la préparation du rapport national 2022 Développement continu de la plate-forme et des outils d'établissement de rapports de la Convention, ainsi que d'un centre de données connexe	Décision du CRIC 6
Programme et budget	Points 2(a-c) du COP : Budget, performance et évaluations CRIC : points 2(b-c) plan de travail et performance du secrétariat et du MM	Budget de la Convention pour 2022-2023 ; augmentation proposée de 2,7 %, principalement pour le personnel et les activités liées à la sécheresse. Proposition d'utiliser 2,6 millions d'euros provenant des réserves, principalement pour l'accélérateur de résistance à la sécheresse. 2022-2025 cadre de résultats pour le secrétariat et le MM	Décision 5 de la COP Décision 1 de la COP

DDTS : désertification/dégradation des terres et sécheresse

NTD : neutralité en matière de dégradation des terres

SDG : objectif de développement durable

SPI : Interface entre la Science et Politique Interface (un groupe désigné de 25 scientifiques soutenant la CNULCD sur certaines questions scientifiques et politiques).

FEM : Fonds mondial pour l'environnement

IWG : Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse (groupe de 30 membres composé de représentants de pays et d'experts qui ont travaillé sur la période 2020-2021 pour identifier de nouvelles mesures de lutte contre la sécheresse dans le cadre de la CNULCD).

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

OSC : Organisation de la société civile

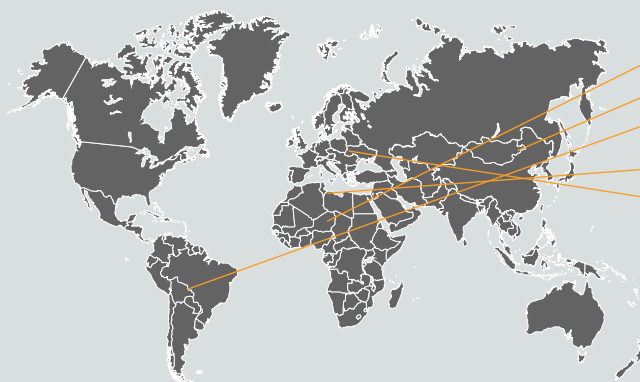
En plus de ce qui précède, plusieurs autres points de l'ordre du jour seront examinés par la **COP**, le **CRIC** et le **CST**. Une liste complète des projets de décision figure en annexe du présent document.



Procédures et organisation du travail

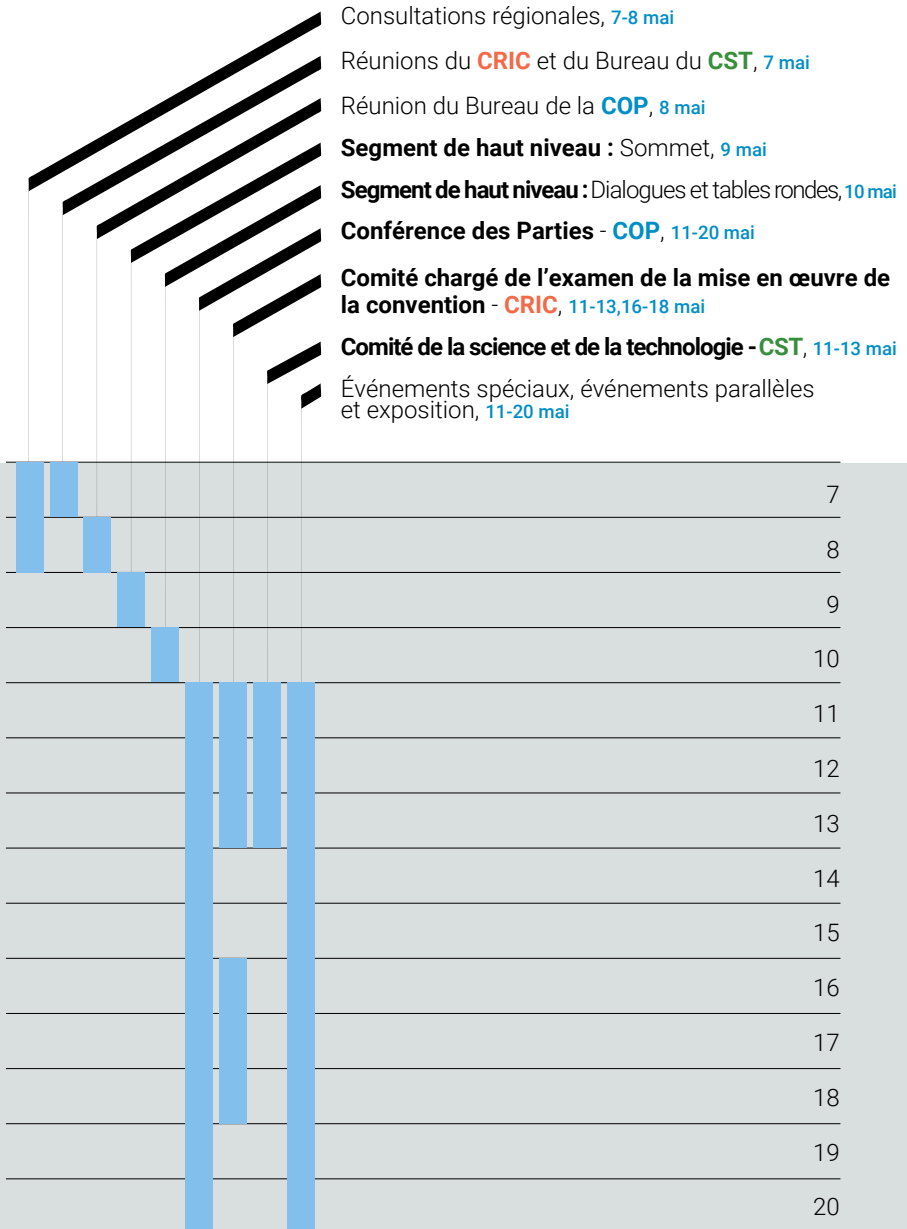
Cette section fournit des informations sur la façon dont les sessions sont organisées et sur ce qui est attendu des délégués, dans le but principal d'aider ceux qui sont nouveaux dans le processus de la Convention à naviguer avec succès à travers la **COP**.

Avant la COP, des réunions régionales des cinq annexes de mise en œuvre sont prévues. Les bureaux de la **COP** et de ses organes subsidiaires se réuniront également : les bureaux du **CST** et du **CRIC** sont prévus le samedi 7 mai, tandis que le bureau de la **COP** se réunira le dimanche 8 mai.



ANNEXES

1. Afrique
2. Asie
3. Amérique latine et Caraïbes
4. Méditerranée du Nord
5. Europe centrale et orientale



Le segment de haut niveau

Une cérémonie d'ouverture du haut niveau, comprenant un sommet des chefs d'État ou de gouvernement d'une journée et une autre journée de sessions de dialogue interactif et de tables rondes entre ministres et autres hauts fonctionnaires, aura lieu les **9 et 10 mai**. Le segment de haut niveau sera ancré dans l'agenda de la COP 15, dans le but de fournir une direction politique aux négociations.

Le Sommet sera organisé par le pays hôte de la COP 15 le **9 mai**. Des informations sur le thème et le programme de travail du Sommet seront bientôt disponibles.

Le **10 mai**, deux dialogues interactifs et trois tables rondes ministérielles parallèles seront organisés, avec les thèmes suivants :

- **Dialogue 1 | RéGénération des terres** : le rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres
- **Dialogue 2 | Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir** : évolution des modes de production et de consommation
- **Table ronde 1 | Droits, avantages et responsabilités** : l'avenir de la gestion responsable des terres
- **Table ronde 2 | Restauration des terres** : vers une reprise durable après la pandémie
- **Table ronde 3 | « The Big Dry (la Grande sécheresse) »** : de la catastrophe à la résilience face à la sécheresse

Les dialogues interactifs dureront environ 90 minutes chacun, tandis que les tables rondes ministérielles parallèles dureront environ 180 minutes. Chacune d'entre elles sera animée par un président, soit de niveau ministériel, soit choisi parmi les participants de haut niveau. Les délibérations de fond seront ouvertes par le président et complétées par des contributions stimulantes d'orateurs principaux ou de panélistes. En plus des sessions de dialogue interactif et des tables rondes ministérielles, il sera possible de faire des déclarations officielles dans une salle séparée prévue à cet effet.

De plus amples informations sur le programme de travail du segment de haut niveau, le calendrier et la participation/inscription sont disponibles sur le site Internet de la Convention : <https://www.unccd.int/cop15/high-level-segment>

Programmation des réunions de la COP, du CRIC et du CST

Après le segment de haut niveau, la **COP** entamera les points de son ordre du jour dans la matinée du mercredi **11 mai**. La première réunion est largement procédurale, mais elle comprend également des déclarations générales des groupes régionaux et d'intérêt. Ces déclarations présentent les approches générales, les objectifs et les réserves des groupes concernant les principaux points de l'ordre du jour et les points de négociation.

Au cours de la première réunion, la **COP** décide généralement de créer un comité plénier (**COW**), qui traitera les points de l'ordre du jour de la **COP**. Ce **COW** commence à travailler le mercredi avec seulement quelques points à son ordre du jour, en se concentrant sur le programme et le budget. La décision sur le budget a tendance à prendre beaucoup de temps à négocier, c'est pourquoi elle est introduite parmi les premières.

Dès que le **COW** a terminé son programme de la journée, le **CRIC** et le **CST** ouvrent leurs premières réunions. Seules deux sessions officielles peuvent se tenir en parallèle. Ainsi, pendant que le **CRIC** et le **CST** travaillent, le **COW** ne le fait pas. Pour le jeudi et le vendredi (**12-13 mai**), le **COW** n'aura que quelques brèves réunions, afin que les autres organes puissent continuer à travailler. Le **CST** devrait avoir terminé ses travaux le vendredi **13 mai**, mais le **CRIC** poursuivra également ses travaux du lundi au mercredi de la semaine suivante (**16-18 mai**). Le **COW** poursuivra ses travaux tout au long de la deuxième semaine.



Les horaires prévus de chaque organe sont présentés dans les dernières pages de leurs documents d'ordre du jour.

Organisation des travaux des plénières

Les débats en plénière de chaque organe - **COW**, **CRIC** et **CST** - se déroulent de manière similaire :

Le président énonce le point de l'ordre du jour qui est sur le point d'être examiné et demande au secrétariat (ou parfois à quelqu'un d'autre, par exemple un président de groupe de travail) de présenter le point.

Le secrétariat fait une introduction, qui consiste généralement en un bref résumé du document qui a été préparé pour le point de l'ordre du jour.

Le président ouvre la discussion.

Pour la plupart des points, chaque groupe régional/d'intérêt fait une déclaration présentant son point de vue sur le point à l'ordre du jour. Les groupes sont généralement relativement bien organisés et désignent des délégués spécifiques pour parler au nom du groupe sur différents points.

Après les groupes régionaux/d'intérêts, chaque pays et enfin les observateurs peuvent également prendre la parole.

Pour de nombreux points, le débat en plénière est court et ne comprend que des déclarations régionales. Cependant, il y a toujours des points sur lesquels de nombreux pays souhaitent également exprimer leur point de vue en plénière.

Lorsqu'il n'y a plus de commentaires de l'assemblée, ou lorsque le temps alloué à un point est écoulé, le président clôt le point. Ensuite, il fera l'objet de négociations au sein d'un groupe de contact, à moins que quelque chose ne soit convenu immédiatement en plénière.

Les organes se réunissent en séance plénière pour (1) l'introduction/le premier débat de chaque point et (2) une fois les négociations sur un point terminées, pour convenir d'un texte de décision finalisé. Les négociations se font au sein de groupes de contact, et avant qu'un point puisse être soumis à un groupe de contact, il doit être présenté en plénière. Souvent, la plénière avance rapidement, car les pays veulent commencer les négociations sur chaque texte de décision. Il est également fréquent que la plénière commence par les points sur lesquels il est le plus difficile de se mettre d'accord - par exemple, comme mentionné précédemment, le budget tend à être le premier point à être présenté au **COW** afin que le groupe de contact sur le budget puisse commencer immédiatement.

Travail en groupe de contact

Habituellement, quatre groupes de contact sont établis : un pour le budget, un pour les autres questions relatives au **COW**, un pour le **CST** et un pour les questions relatives au **CRIC**. Lors de la COP 15, il y aura également un groupe de contact conjoint **CRIC/CST** chargé des questions relatives aux indicateurs et aux objectifs stratégiques. Pour permettre aux petites délégations de participer pleinement aux négociations, l'approche générale consiste à n'autoriser que deux groupes de contact à se réunir en parallèle, bien qu'il y ait parfois des exceptions à cette approche.

Chaque groupe de contact est ouvert à toute partie qui souhaite se joindre aux négociations, mais dans la pratique, les groupes régionaux ou d'intérêt désignent leurs représentants pour parler au nom du groupe. La taille des groupes varie : le groupe sur le budget a tendance à être un petit groupe "réservé aux experts", avec environ 10 à 12 négociateurs, tandis que d'autres négociations attirent plus personnes. Les groupes de contact peuvent décider de créer des sous-groupes plus petits pour des points spécifiques. La Convention étant un processus dirigé par les parties, la taille et la composition des groupes de contact sont une prérogative des parties. Un facilitateur ou deux co-facilitateurs sont sélectionnés pour chaque groupe de contact, et ce sont toujours des délégués nationaux.

Les projets de décision préparés par le secrétariat sont le point de départ des négociations du groupe de contact. L'ordre habituel des négociations pour une décision dans le groupe de contact est le suivant :

Le facilitateur demande des commentaires généraux sur le projet de décision.

Le projet est modifié pour inclure les commentaires, et comme différents groupes peuvent présenter des commentaires différents, certaines parties du projet de décision peuvent se retrouver avec plusieurs approches alternatives.

Le facilitateur ouvre la première lecture. Le projet de texte de décision est lu paragraphe par paragraphe, et les négociateurs sont soit d'accord avec le contenu, soit donnent leurs propositions de modifications. Après la première lecture, certains paragraphes ont été acceptés par tous, d'autres comportent quelques détails à examiner plus profondément, et d'autres encore contiennent deux ou plusieurs textes alternatifs. Tout ce qui a été convenu ne peut pas être rouvert à la négociation à nouveau. Les sections de texte qui n'ont pas été acceptées sont placées entre crochets.

Le facilitateur ouvre la deuxième, troisième, quatrième... lecture et le texte est mis à jour et modifié jusqu'à ce qu'il soit entièrement accepté.

Entre les différentes lectures, il y a généralement une pause afin que chaque groupe régional/d'intérêt puisse consulter en interne ses points de vue. Lorsqu'un projet de décision est entièrement approuvé au sein d'un groupe de contact, il est renvoyé à la plénière de l'organe qui l'a initié (**COW**, **CRIC** ou **CST**) pour adoption formelle. On suppose qu'un texte approuvé au niveau du groupe de contact est acceptable pour toutes les parties et donc prêt à être adopté.

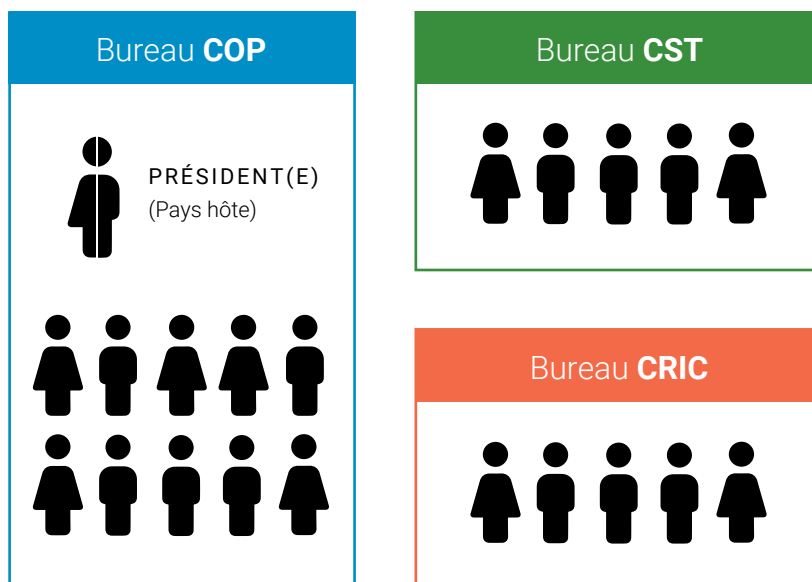


Si le **COW**, le **CRIC** et la plénière du **CST** peuvent approuver un projet de décision élaboré par un groupe de contact, ils n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions. Seule la plénière de la **COP** peut le faire.

Officiellement, le **CRIC** et le **CST** ne font que des "recommandations" à la **COP**. Ainsi, les projets de décision qui sont approuvés au niveau de la plénière du **CRIC** ou du **CST** ne sont pas encore complets, mais ils doivent également être envoyés à la plénière de la **COP** pour adoption. Pour la plupart des décisions, il s'agit d'une procédure rapide. Cependant, si une décision approuvée au niveau d'un groupe de contact est ouverte à la plénière, il y a deux possibilités : si la modification demandée à la forme approuvée est petite mais importante, par exemple la correction d'une coquille, elle peut être immédiatement approuvée pendant la plénière. Si la modification est telle que de nombreux groupes et pays souhaitent en discuter plus avant, le projet de décision est généralement renvoyé au groupe de contact, la plénière n'étant pas destinée à des négociations détaillées.

Rôle des bureaux de la COP, du CRIC et du CST

Les trois Bureaux sont formellement chargés de superviser l'organisation des sessions et de toute question de procédure. Le Bureau de la **COP** est composé de dix membres et d'un président (deux par région des Nations Unies¹ plus le président). Le pays hôte est toujours choisi comme président, ainsi pour la COP 15 le président sera un délégué de la Côte d'Ivoire. Les bureaux du **CRIC** et du **CST** comptent chacun cinq membres, dont le président (un par région). Les membres des bureaux de la **COP** et du **CST** et le président du bureau du **CRIC** sont sélectionnés au début de la **COP**, et les membres du bureau du **CRIC** sont sélectionnés à la fin de la session. Pendant leurs sessions, les bureaux respectifs se réunissent quotidiennement.



1. Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes ("GRULAC"), Europe orientale, et Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ("GEOA"). Le GEOA couvre les groupes d'intérêt de l'UE et du JUSSCANNZ, dont seule l'UE est généralement représentée en tant que groupe. Les États-Unis, le Japon, la Norvège, la Suisse... s'expriment seuls.

Rôle du secrétariat et du Mécanisme Mondial (MM)

Le secrétariat est la “instrument” qui soutient la **COP** et ses organes subsidiaires. Il conseille les bureaux dans leurs travaux et est chargé de la documentation (contenu et présentation), de l'ordre du jour, de l'organisation des travaux, de la planification des installations avec le pays hôte, de l'organisation du voyage des participants parrainés, etc. Pendant les sessions et les groupes de contact, le secrétariat soutient les présidents et les animateurs sur les questions de fond et de procédure.

Le secrétariat s'appuie sur l'expertise du secrétariat de l'ONU pour soutenir des aspects spécifiques de la conférence. Les experts en documents s'occupent de la reproduction et de la diffusion des documents et de l'organisation des révisions/traductions en cours de session, tandis que la sécurité des Nations Unies gère les mesures de sécurité. Certains de ces services sont fournis à distance - par exemple, les projets de décisions achevés sont souvent envoyés à l'ONU Genève pour être édités, et en raison du décalage horaire dans certains lieux de **COP**, cela peut parfois compliquer les horaires.

Le MM n'est pas impliqué dans les arrangements de la **COP**, mais il soumet son rapport à la **COP** et est également impliqué dans de nombreux autres points de l'ordre du jour. Pour ces points de l'ordre du jour, le MM est présent dans les négociations et fournit des informations si nécessaire, mais il n'est pas censé soutenir le président sur le plan de la procédure, mais seulement prodiguer des conseils sur les questions de contenu.



Événements spéciaux et événements parallèles

De nombreux événements et forums organisés par divers pays, organisations et partenaires auront lieu en marge de la **COP**. Ils ne sont pas directement liés à l'ordre du jour de la **COP** (bien que la **COP** puisse noter leurs résultats dans le rapport de session) mais se concentrent généralement sur certains des sujets clés de chaque session.

À Abidjan, les événements majeurs suivants seront organisés (le calendrier sera annoncé ultérieurement) :

Le Caucus des femmes de la Convention est un groupe informel composé de négociateurs, de représentants de délégations, d'organisations de la société civile (OSC) et de scientifiques intéressés par la promotion de l'égalité des sexes dans le contexte de la Convention. Il se réunira plusieurs fois au cours de la **COP**.

Le forum des entreprises réunit des représentants du secteur privé pour examiner certaines questions de la DDTS du point de vue des entreprises.

Le Forum des jeunes est une plateforme permettant aux jeunes d'exprimer leurs engagements en faveur de la neutralité de la dégradation des terres, de renforcer leurs capacités et leurs possibilités de travailler à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et de partager leurs expériences en matière de lutte contre la désertification.

Le Pavillon des Conventions de Rio est une plateforme collaborative qui promeut les synergies entre les conventions de Rio au niveau de la mise en œuvre et présente des activités qui relient la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la gestion durable des terres et les efforts de lutte contre la désertification, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Pendant la COP 15, le programme de dix jours du Pavillon des Conventions de Rio comprendra, entre autres, les éléments suivants :

11 mai	Journée de la sécheresse	15 mai	Journée de tempêtes de sable et de poussière
12 mai	Journée de l'alimentation	16 mai	Journée : Restauration des terres
13 mai	Journée « Land for Life »	17 mai	Journée Great Green Wall
14 mai	Journée de la science		

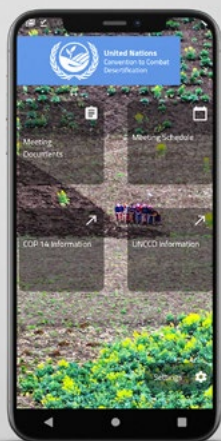
Les événements parallèles organisés en marge des réunions officielles offrent aux Parties et aux autres participants une occasion informelle d'échanger des informations et des expériences sur diverses questions liées aux objectifs de la Convention. Lors de la COP 15, les événements parallèles contribueront particulièrement au thème de la COP 15 «Terres. Vie. Patrimoine : D'un monde précaire vers un avenir prospère» et aux considérations relatives à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.



Une liste des événements parallèles sera publiée à l'approche de la **COP** :

https://www.unccd.int/cop15/special_and_side_events





Comment rester informé pendant la COP

Pendant la **COP**, le calendrier des réunions et des négociations évolue sans cesse, et il est important de trouver rapidement les informations les plus récentes et correctes. Depuis la **COP 14**, la Convention dispose d'une application en ligne qui permet d'accéder à tous les documents officiels et à d'autres informations pertinentes, et vise également à fournir des horaires et des attributions de salles constamment mis à jour. Cette application est **disponible gratuitement** pour différents systèmes d'exploitation de téléphone.



Android



iOS

Au début de chaque journée de la **COP**, le Daily Journal est la principale source d'information. Il est produit par les services de conférence de la Convention et présente l'horaire et le programme prévus pour la journée, y compris l'heure et le lieu des réunions plénières, des groupes de contact, des événements spéciaux et des événements parallèles, ainsi que des réunions régionales et des groupes d'intérêt. Le Journal présente également le programme qui a été conclu la veille. Le journal sera publié sur l'application et le site web de la Convention pour chaque jour de la **COP**. Le programme des réunions sera également disponible sur des écrans dans les différents couloirs du centre de conférence, guidant les participants vers les endroits à visiter.

Pour les progrès substantiels, les rapports quotidiens en ligne du Bulletin des Négociations de la Terre (ENB) fournissent une description détaillée de ce qui a été négocié, qui a proposé quoi et ce qui va suivre. Il est accessible sur :

<https://enb.iisd.org/negotiations/un-convention-combat-desertification-unccd>

Liste de tous les projets de décision pour la COP, le CRIC et le CST²

Projets de décisions de la COP

Numéro	Sujet
1	Plan de travail pluriannuel des institutions de la Convention (2022-2025)
2	Modalités, critères et termes de référence pour une évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD.
3	Mise en œuvre du plan de communication de la Convention
4	Promotion et renforcement des relations avec les autres conventions pertinentes et les organisations, institutions et agences internationales.
5	Programme et budget pour l'exercice 2022-2023
6	Participation et implication des organisations de la société civile dans les réunions et processus de la CNULCD
7	Participation et implication du secteur privé dans les réunions et les processus de la Convention.
8	Suivi des cadres politiques et des questions thématiques : Tempêtes de sable et de poussière
9	Suivi des cadres politiques et des questions thématiques : Genre
10	Le rôle positif que les mesures prises dans le cadre de la Convention peuvent jouer pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse, qui sont l'un des facteurs à l'origine des migrations.
11	Suivi des cadres politiques et des questions thématiques : Droit foncier/Occupation des terres
12	Plaidoyer politique sur la sécheresse
13	Programme de travail de la seizième session de la COP

² Le texte intégral des projets de décision figure dans les documents ICCD/COP(15)/21, ICCD/CRIC(20)/10 et ICCD/COP(15)/CST/8, tous disponibles sur <https://www.unccd.int/convention/official-documents>

Projets de décisions du CRIC

Numéro	Sujet
1	Collaboration avec le Fonds mondial pour l'environnement
2	Rapport du MM sur les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention
3	Promotion du renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention
4	Intégration de l'objectif de développement durable 15 et de la cible connexe 15.3 dans la mise en œuvre de la Convention et neutralité en matière de dégradation des terres.
5	Programme de travail de la vingt-et-unième session du CRIC
6	Améliorer les procédures de communication d'informations ainsi que la qualité et la présentation des rapports à soumettre à la COP .
7	Rapport du CRIC à sa dix-neuvième session

Projets de décisions du CST

Numéro	Sujet
1	Recommandations politiques résultant du programme de travail du SPI pour 2020-2021 : Objectif 1
2	Recommandations politiques résultant du programme de travail du SPI pour 2020-2021 : Objectif 2
3	Recommandations à caractère politique résultant de la coopération avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux
4	L'interface entre la science et la politique : Le SPI, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques, et le Centre de connaissances de la Convention.
5	Programme de travail du SPI pour l'exercice 2022-2023
6	Programme de travail de la seizième session du CST



United Nations
Convention to Combat
Desertification

United for land

unccd.int